

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_2_16**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 40

**Objet : Finances - Crédits
scolaires - écoles
publiques**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Février 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu les statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence scolaire hors restauration scolaire exercée de façon territorialisée sur le secteur de Mazières en Gâtine concernant 6 écoles publiques (Mazières en Gâtine, St Marc la lande, St Pardoux-Soutiers, Verruyes, Beaulieu s/Parthenay et Clavé)

Considérant que pour faciliter la gestion des besoins en crédits pédagogiques (fournitures et prestations) et vie scolaire (billetterie, séjour, transport collectif) une enveloppe de crédits dite de base est définie par l'assemblée délibérante.

Considérant le contexte de hausse énergétique, il a été demandé de faire un effort d'économie sur tous les budgets de service dont les écoles de 10%.

Considérant la baisse de -3% des effectifs scolaires au 1er janvier 2023 avec 522 élèves (contre 538 au 1er janvier 2022)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'accorder une enveloppe de crédits pédagogiques et vie scolaire pour l'année 2023 à 51 710.79 €**

- **De reporter les crédits non consommés en fonctionnement sur 2023**

	Crédits alloués 2022	Soit à l'élève 2022	Crédits alloués 2023	Soit à l'élève
Nombre d'élèves inscrits au 01/01/2022		538		522
CREDITS PEDAGOGIQUES	35 806,43	66,55	32 225,79	61,74
Crédits non consommés n-1	22 192,00	41,25	7 267,50	13,92
VIE SCOLAIRE	20 000,00	37,17	18 000,00	34,48
Crédits non-consommés n-1	21 273,00	39,54	4 578,92	8,77
USEP	1 200,00	2,23	1 080,00	2,07
RASED – maître E	300	0,56	270,00	0,52
PSYCHOLOGUE	150	0,28	135,00	0,26
TOTAL CREDITS ALLOUES de base	57 456,43	187,59	51 710,79	121,76
<i>Les reports n-1</i>	<i>43 465,00</i>		11 846,42	

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 21/02/2023
Publié le 27/02/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


